



# UNION SYNDICALE DES HOSPITALIERS DE NICE

4 Avenue Reine Victoria CS 91179 - 06003 NICE Cedex 1

www.cgtchudenice.org



ARCHET : 04.92.03.55.63 | PASTEUR : 04.92.03.76.61 / 04.92.03.34.59 | CIMIEZ : 04.92.03.44.73

## DES MOYENS POUR LES HÔPITAUX PUBLICS / LES EHPAD

La CGT du CHU de Nice appelle tous les agents à se mettre en grève et à participer à tous les rassemblements organisés sur le CHU de Nice le 30 janvier 2018 dans le cadre d'une journée d'action locale concernant tous les établissements publics et les EHPAD.

### DU PERSONNEL, DES FORMATIONS, DE LA RECONNAISSANCE,

#### MARDI 30 JANVIER 2018 / 2 ETAPES

##### **POUR LES EHPAD :**

- à 9H30 devant le CADAM

##### **POUR LE CHU DE NICE :**

- A CIMIEZ à 13 h 30 devant le Grand Hôtel
- A PASTEUR de 13 h à 14 h sur le Parvis
- A L'ARCHET 1 de 12 h à 14 h Mezzanine 7<sup>ème</sup> Niveau

Nous demandons qu'une **délégation soit reçue à 14 h 00 par la Direction** où nous exprimerons notre refus de continuer à travailler dans de telles conditions.

L'insuffisance des effectifs et des moyens dans notre établissement est dénoncée par tous. La réforme de la tarification introduite par les lois HPST et Santé s'est traduite par des suppressions massives de postes, une dégradation constante des conditions de travail et de prise en charge des patients.

#### **Mobilisons-nous nombreux pour exiger :**

- L'arrêt du CREF (contrat de retour à l'équilibre financier) qui est le bras armé des fermetures de lits et des suppressions de postes,
- L'amélioration des conditions de travail des professionnels,
- L'embauche de personnels qualifiés en nombre suffisant,
- L'Amélioration des rémunérations, des perspectives professionnelles et de carrières, dans le cadre du Statut,
- La suppression du jour de carence,
- L'ouverture massive de concours permettant de lutter contre la précarité,
- Un plan de fidélisation de l'ensemble des agents dans le cadre d'un plan massif de titularisations avec une mise en stage dès que les postes sont vacants,
- Le maintien du site de Cimiez,
- L'élaboration d'un calendrier de négociations sur les effectifs et les conditions de travail,
- Le passage en CDI systématique dès 12 mois de présence.

La liste est encore longue et nécessite comme, s'y était engagée la Direction Générale, l'ouverture d'un calendrier de négociations.

**LA CGT AVEC LE PERSONNEL CONTRE LA PRECARITE  
POUR DE BONNES CONDITIONS DE TRAVAIL,  
POUR UN HÔPITAL PUBLIC DIGNE DU XXI<sup>ème</sup> SIECLE.**